



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Adoption du projet de règlement 530 révisé

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 530 révisé modifiant le règlement 501 sur la délégation de pouvoir.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, durant les heures de bureau.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 2e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Jacinthe Muphy
Directrice générale adjointe